

L'an deux mille vingt-deux, le 24 du mois de janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 janvier 2022, s'est assemblé à la Salle 650 du Rocher de Palmer, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 32

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÖET ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Anne LEPINE ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Philippe TARDY, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE.

Objet | Modification des membres des commissions municipales

Par délibération 2020-27 du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé la création de 6 commissions municipales.

Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux, le Maire étant le Président de droit de toutes les commissions. Le Conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui siégeront dans chaque commission.

Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal dans leur domaine de compétence. Elles préparent le travail et les délibérations du Conseil mais n'ont aucun pouvoir de décision.

À la suite de la démission de Mme Christine GLEMAIN de ses fonctions de conseillère municipale et du retrait du groupe « Ensemble pour Cenon » de Monsieur Philippe TARDY qui représente désormais un nouveau groupe « Cenon à droite », il convient de procéder à la modification de la composition des commissions municipales.

Monsieur TARDY a manifesté son souhait de siéger dans l'ensemble des commissions municipales.

Tenant compte de la représentation proportionnelle, le groupe « Ensemble pour Cenon » conserve la possibilité d'être présent dans chaque commission par deux membres du groupe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
32 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Fixe la composition de chaque commission à 15 membres en plus du Maire qui en est Président de droit et assure que chaque tendance politique puisse être représentée dans toutes les commissions ;
Approuve la modification des commissions municipales comme suit :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

| Commission | Membres |
|---|--|
| Commission des moyens généraux et de modernisation de l'administration | Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Laïla MERJOU, Alexandre MARSAT, Hürizet GUNDER, Laurent PERADON, Léa RAINIER, Max GUICHARD, Marie HATTRAIT, Fabrice MORETTI, Olivier COMMARIEU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD, Philippe TARDY |
| Commission d'aménagement durable pour l'accessibilité et l'attractivité économique du territoire | Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Dominique ASTIER, Marjorie CARVEL, Michaël DAVID, Jérémy RINGOT, Fatiha BARKA, Patrice CLAVERIE, Yannick POULET, Jean-Pierre BERTEAU, Philippe TARDY |
| Commission pour l'intégration citoyenne et l'amélioration de la qualité de vie de l'enfance à l'âge adulte | Alexandre MARSAT, Fernanda ALVES, Anne LAOUILLEAU, Anne LEPINE, Ingrid LAFON, Max GUICHARD, Jean-Marc SIMOUNET, Jérémy RINGOT, Laurent PERADON, Claudine CHAPRON, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD, Philippe TARDY |
| Commission politique de la ville, gestion urbaine de proximité et prévention de la délinquance | Huguette LENOIR, Hürizet GUNDER, Marie HATTRAIT, Saïd SAIDANI, Ludovic ARMOET, Anne LEPINE, Fernanda ALVES, Jean-Marc SIMOUNET, Michaël DAVID, Patrice BUQUET, Jean-Pierre BERTEAU, Olivier COMMARIEU, Fabrice DELAUNE, Philippe TARDY |
| Commission des activités sportives | Patrice BUQUET, Gérard CASTAGNEDE, Max GUICHARD, Anne LEPINE, Anne LAOUILLEAU, Michaël DAVID, Dominique ASITER, Fernanda ALVES, Ludovic ARMOET, Marjorie CARVEL, Yannick POULET, Jean-Pierre BERTEAU, Philippe TARDY |
| Commission culture et relations internationales | Laïla MERJOU, Seye SENE, Fernanda ALVES, Patrice BUQUET, Ludovic ARMÖET, Patrice CLAVERIE, Cihan KARA, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Alexandre MARSAT, Florence DAMET, Jean-Pierre BERTEAU, Philippe TARDY |

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220124-2022-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2022

Publication : 31/01/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.